

Gentamicine 40 mg, solution injectable 1 ampoule en verre de 2 ml - (gentamicine (sulfate de))

Tension d'approvisionnement 15/07/2024

DCI

Gentamicine (sulfate de)

Indications

Chez l'adulte et chez l'enfant :

- **En traitement curatif** d'infections sévères dues à des espèces bactériennes identifiées ou suspectées, microbiologiquement sensibles à la gentamicine. Dans ces conditions, Gentamicine Panpharma peut être utilisé :
 - dans les infections suivantes :
 - infections urinaires,
 - endocardites,
 - méningites,
 - infections ostéo-articulaires,
 - listérioses,
 - les patients pouvant présenter une bactériémie associée ou suspectée d'être associée à l'une des infections citées ci-dessus,
 - notamment dans des situations à risque (chocs septiques non documentés microbiologiquement, infections nosocomiales tardives, infections sur corps étranger),
 - notamment chez des sujets à risque (patients immunodéprimés, nouveau-nés).
- En traitement préventif, en prophylaxie des infections post-opératoires et en prophylaxie lors d'actes radiologiques et médecine interventionnelle, selon les recommandations de bon usage des antibiotiques.

La gentamicine est généralement utilisée en traitement curatif en association à d'autres antibiotiques, en particulier avec des bêta-lactamines. Elle peut cependant être prescrite en monothérapie dans certaines situations cliniques, notamment dans le traitement d'infections urinaires.

Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens.

Laboratoire exploitant

Panpharma

Code(s) CIP

- Marché de ville : Tension d'approvisionnement. Distribution contingentée de la présentation de 1 ampoule de 2 ml ;
- A titre exceptionnel et transitoire, la spécialité Gentamicine Panpharma 40 mg, solution injectable, disponibles à l'hôpital peuvent être rétrocédées unitairement par les pharmacies hospitalières aux patients ambulatoires, en

application des dispositions de l'article L.5121-30 du code de la santé publique ;

- Remise à disposition normale de cette présentation indéterminée

Observations particulières

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les distributeurs sont interdites à compter de la publication de cette fiche d'information, à l'exception de la vente directe à la pharmacie de la santé publique. Cette interdiction s'applique à tous les distributeurs de ce médicament, à l'exception des distributeurs de la pharmacie de la santé publique. Cette interdiction est levée à compter de la publication de cette fiche d'information, permettant un approvisionnement régulier et approprié du marché national et respectée.